

Conseil Municipal du mercredi 5 avril 2023

Avis de mise à disposition du Compte Administratif 2022

Hôtel de Ville - Site Internet www.trouville.fr

Le Mercredi 5 Avril 2023, le Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité, le Compte Administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2022.

Les documents suivants sont mis à la disposition du public :

- Présentation du Compte Administratif 2022 Données synthétiques
- Délibération Vote du Compte Administratif 2022
- Compte Administratif 2022 Maquette (en mairie)